

OBJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010
BUDGET ANNEXE EAU

Après prise en compte des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2009, ainsi que des dépenses et recettes nouvelles 2010, le Budget Annexe 2010 de l'Eau s'élève à :


- * 5 277 385,99 € en Investissement,
- * 502 061,50 € en Fonctionnement.

Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurant en annexe. La Délibération relative aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/ CP) soumise par ailleurs à votre examen au cours de la présente séance viendra compléter ou modifier le programme 2010 d'investissement.

Les crédits nouveaux inscrits concernent essentiellement les travaux de renouvellement et de sectorisation des réseaux.

Les excédents de 2009, repris au présent Budget Supplémentaire 2010, permettront de financer le programme d'investissement 2010. Les montants sont détaillés dans les maquettes budgétaires dans les pages qui suivent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE

OBJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et es Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/4-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission
Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

8 abstentions
(dont 4 votes par procuration)

pour

M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,
Mme Maryse TROTET et M. René-Paul VICTORIA

autres élus présents et mandatés

Adopte le Budget Supplémentaire 2010 / Annexe Eau qui s'élève, en dépenses et en recettes :

- * 5 277 385,99 € en Investissement,
- * 502 061,50 € en Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 JUIL. 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

